

# Décisions durables

## A vous la parole

### J'ai une question

Pourquoi réaliser un bilan carbone ?

*La réponse de Rémi Marcus, directeur associé d'Eco2 initiative*

#### **A quoi sert le Bilan Carbone® ?**

Il faut partir de ce constat simple : dans les 10 années à venir, acheter de l'énergie fossile d'une part (et en premier lieu, du pétrole), polluer d'autre part, va devenir très cher. Les énergies fossiles se raréfient progressivement et la loi sanctionne de plus en plus fermement l'atteinte à l'environnement. Les plus compétitifs demain seront donc ceux qui émettront le moins de gaz à effet de serre [GES] et qui auront le moins recours aux énergies fossiles – ce qui va en général de pair. Faire un Bilan Carbone® permet de travailler sur ces 2 sujets simultanément : il s'agit d'abord de comprendre de quelle manière l'activité considérée est dépendante des énergies fossiles et des émissions de GES. La deuxième partie du travail consiste à imaginer les actions qui vont permettre de modifier progressivement – mais finalement profondément – les pratiques de production au sens large pour progresser vers une activité « décarbonée ». On s'intéresse potentiellement à tous les aspects de l'activité : pratiques au quotidien des employés (ou agents), procédés industriels, organisations des filières, stratégies produit, etc.

#### **Combien de temps prend la réalisation du bilan ?**

Il faut compter entre huit et quinze jours de travail, répartis sur trois à cinq mois, pour la réalisation d'un bilan « classique ». Il y a aussi des cas particuliers qui nécessitent beaucoup plus de temps, par exemple pour les collectivités locales : il faut compter 20 à 30 jours. Il s'agit d'organisations complexes, aux données très variées, avec des difficultés d'accès à ces données.

#### **Peut-on être financé ?**

La majeure partie des bilans est subventionnée par l'ADEME à hauteur de 70% pour une TPE, 60% pour une moyenne entreprise, 50% pour une grande entreprise. L'entreprise propose son dossier à l'ADEME avec demande de subvention qui répond dans les deux semaines, 1 mois.

#### **Quelles sont les ressources mobilisées en interne dans le cadre du bilan ?**

Le bilan peut être réalisé par une personne en interne qui a reçu la formation de l'ADEME. Quand on s'adresse à un prestataire externe, le bilan va également demander du temps à une personne dans l'entreprise, qui sera l'interlocuteur unique, chargé d'organiser et de centraliser la collecte des données, de coordonner les ressources. Il s'agit en général d'un responsable environnement, QSE... Nous avons besoin d'un interlocuteur qui connaît bien la « maison ».

Dans les plus petites structures, c'est d'ailleurs souvent le directeur qui est notre interlocuteur, ce qui présente un avantage : les démarches qui découlent de la réalisation du bilan carbone doivent être portées par la direction. Il est donc fondamental d'avoir ce soutien.

### **Quelles sont les difficultés rencontrées ?**

Selon moi, la principale difficulté est justement de faire comprendre que le bilan carbone n'est pas une fin en soi mais un point de départ pour la mise en œuvre d'une stratégie durable, qu'il permettra de travailler sur des actions qui vont avoir un vrai impact.

La direction doit en prendre conscience et porter cette démarche. La réussite du bilan carbone dépend donc du prestataire, mais aussi de l'approche de l'entreprise et de la direction.

Une autre difficulté vient du manque de données si le système d'informations de l'entreprise est pauvre. On appliquera alors de fortes barres d'incertitude à la mesure et on saura moins bien comprendre les émissions. Cependant, on en tire quand même des enseignements : cela montre qu'un des axes forts du plan d'action sera d'améliorer la mesure, en mobilisant en interne.

### **Quand faut-il renouveler le bilan ?**

Le bilan carbone permet de calculer les émissions de l'année N-1. Ensuite il faut prendre du recul pour voir apparaître les effets du plan d'action mis en place. Je conseille donc plutôt de réaliser une mise à jour en année N+2, N+3, qui montrera les réductions d'émissions et les améliorations apportées à la mesure. L'entreprise peut elle-même la réaliser, puisque le travail du prestataire est aussi de former le mieux possible ses interlocuteurs, de transmettre la méthode pour mesurer et pour comprendre.

### **Est-ce obligatoire ?**

Non pas pour l'instant, il s'agit d'une démarche totalement volontaire engagée par un nombre croissant d'acteurs de toutes sortes – entreprises publiques et privées, associations, collectivités – qui en ont compris l'intérêt stratégique et qui leur permet en même temps de contribuer à l'effort citoyen de lutte contre le changement climatique. Mais nous saurons après le vote de Grenelle 2 en mai, si une forme de bilan d'émission de gaz à effets de serre (plus restreint que le bilan carbone) devient obligatoire.

En savoir plus :

[Site d'ECO2 Initiative](#)

[Site de l'ADEME](#)

© Copyright Silarjuaq 2009